

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-16.250-0074502.2024.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom BRASSERIE DE LA SEILLONNE Adresse 5 Impasse d'Occitanie 31590 Verfeil Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité QUALISUD (FR-BIO-16) Adresse 6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 22 mai 2024 15:05:50 +02 (Europe/Luxembourg) Lieu Marmande (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 29/08/2023 au 30/06/2025		

DÉLIVRÉ

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière des pêcheurs , Vrac	Biologique
	Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : CRAMPEL	Biologique
	Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Envergure : bière ambrée	Biologique
	Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Idle : bière Blanche	Biologique
	Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : la sale gosse : blonde IPA	Biologique
	Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : la saltimbanque : blonde au thé vert et au jasmin , Brasserie de la Seillonne	Biologique
	Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : La SAPIK : blonde aux bourgeons de sapin	Biologique
	Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : La SAUVAGEONNE : ambrée, Brasserie de la Seillonne	Biologique
	Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : La SEIMILLANTE : blonde type american pale ale , Brasserie de la Seillonne	Biologique
	Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : La SHIMERE : whithe stout	Biologique
	Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : la starlette : blonde classique	Biologique
	Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : la stripe tease : blonde triple au miel de châtaigner	Biologique
	Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : la stupéfiante : blanche, brasserie de la seillonne	Biologique
	Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : la susceptible : brune	Biologique
	Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : La Xocoalt : bière au cacao	Biologique
	Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Ressource : bière Blonde IPA	Biologique
	Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Reverse : bière blonde	Biologique
	Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : SaCastagne : blonde à la châtaigne	Biologique
	Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : sacré Noel : bière de Noël	Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : sans dieu ni maître : brune IPA	Biologique	
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Serial friends : blonde - blanche - IPA - ambrée - triple	Biologique	
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Show Cacao : bière au cacao	Biologique	
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : SOULELLA : bière d'été	Biologique	
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : SPRINGPOWER : bière de printemps	Biologique	
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Sympatick : stout	Biologique	
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Vrille : bière Brune	Biologique	
Boissons non alcoolisées : Limonade à partir de 01/2024	Biologique	
Résidus de brasserie et de distillerie : drèches	Biologique	
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière blonde SOBRE HERO	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf
	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.

DÉLIVRÉ